

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MAROHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS:

Annonces, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAPIERRE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

En un an, . . . . . 30 fr.  
En six mois, . . . . . 16  
En trois mois, . . . . . 10

On s'abonne:  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez BONGRELL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33;  
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;  
RAYNAUD, r. d. Lombards, 22.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Octobre 1881.

Demain mardi, jour de la Toussaint, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

## Chronique générale.

La prise de Kairouan, annoncée vendredi durant la séance des deux Chambres, a été accueillie comme il convenait.

Il était manifeste, en effet, que la nouvelle avait été combinée comme un coup d'amortissement parlementaire.

Il est vraiment indécrot de voir les souffrances de nos soldats servir d'enjeu aux combinaisons de M. Gambetta ou de M. Ferry.

Certes, nous applaudissons au courage de notre armée, nous sympathisons aux dures épreuves qui lui sont imposées. C'est par respect pour l'armée que nous protestons quand on essaie de couvrir de son nom respecté les fumisteries républicaines.

L'entrée sans coup férir dans Kairouan ne constitue pas tant un glorieux fait de guerre qu'une faute commise par M. Farre, et qui coûte la vie à de nombreux soldats exposés, à travers des marches pénibles, aux terribles atteintes de la fièvre typhoïde.

Une marche « inutile et dangereuse » ne saurait être transformée en une victoire, et la République conduit nos soldats à la mort sans leur accorder la consolation suprême de verser leur sang au champ d'honneur.

Kairouan est pris, et après? Après? On va plus loin, au sud, à Gafsa, dans le désert. Où s'arrêtera-t-on? En marchant toujours, on peut aller jusqu'au Cap, mais il y a loin.

Les Tablettes disent tenir de source sûre que, dans les derniers conseils des ministres,

la question de la retraite des troupes françaises de Tunisie a donné lieu à des discussions orageuses, à la suite desquelles cette mesure a été décidée.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a, d'ailleurs, appris cette décision à un membre de l'ambassade d'Allemagne.

De notre côté, nous pouvons affirmer que l'opinion de la majorité du conseil a rencontré une vive résistance de la part de la minorité qui voulait la prise de possession de la Régence et le renvoi du Bey actuel, en compensation des pertes considérables, en hommes et en argent, subies par la France dans cette expédition.

Le *Clairon* a publié une dépêche d'après laquelle nos troupes ne seraient pas rentrées à Kairouan.

Cette nouvelle a fait sensation dans les couloirs de la Chambre et du Sénat.

M. de Lareinty a insisté auprès de M. Farre pour connaître la vérité. Le ministre a d'abord gardé le silence; mais, pressé de parler, il s'est borné à dire qu'il avait reçu vendredi soir confirmation de l'entrée de nos troupes à Kairouan.

Mais, a insisté M. de Lareinty, la nouvelle qu'on vous a télégraphiée était-elle exacte à l'heure où on vous l'annonçait?

M. Farre n'a rien répondu. Il ressort donc de là que c'est par ordre qu'elle a été télégraphiée à Paris, à l'Agence Havas, et que, par conséquent, elle a dû partir d'Afrique plusieurs heures avant que le fait qu'elle signalait ne fût accompli.

Dans sa dernière lettre de Tunis dont nous avons déjà parlé, et qui a produit une assez vive émotion, M. Le Faure, député républicain, a tracé le tableau le plus sombre de la situation en Tunisie.

Faut-il rester en Tunisie? disait M. Le Faure. Non, car nous avons à la tribune française affirmé à nos électeurs et à l'Europe qu'après avoir châtié les Kroumirs notre armée retournerait dans ses garnisons?

Faut-il partir? ajoutait M. Le Faure.

Eh bien non! il faut rester, car le jour même du départ de nos troupes, il y aura une épouvantable tuerie d'Européens en Tunisie, et le drapeau italien avec le drapeau anglais viendront remplacer le drapeau français.

Donc, d'après M. Le Faure et M. Pelletan, il faudrait évacuer la Tunisie; l'honneur, nos promesses solennelles nous y contraignent; mais notre départ provoquera de telles catastrophes que nous sommes obligés de rester malgré nous à Tunis!...

M. Le Faure avait envoyé au *Télégraphe* le rapport des médecins sur les assassinats de Français à l'Oued-Zargha; c'est épouvantable!

Voici la conclusion du rapport médical:

« Les cadavres, comme on le voit, sont couverts de blessures horribles; légères d'abord, de peur de faire expirer trop tôt la victime, elles deviennent de plus en plus profondes et nombreuses.

« A l'endroit où elle tombe, après l'avoir proférée, on la brûle vivante, comme le prouvent les phylactères, d'où, quand on les perce, s'écoule la sérosité contenue sous leur épiderme.

« Le barbare brûle sa victime à petit feu d'abord, avec du papier et quelques lambeaux de chiffons, ainsi que l'on a pu s'en convaincre d'après l'état des lieux, témoins de tant d'atrocités, et de matières échappées au feu et répandues au milieu des cendres.

« Ensuite, transportant le corps sur une sorte de gril, formé de traverses en bois ou en fer, l'assassin, activant les flammes, pousse jusqu'à la carbonisation de ces chairs palpitantes, qui se tordent sous l'action du feu; ou bien, harassé de tortures, il accable la victime de mille coups à la fois, s'arrêtant quand il s'aperçoit qu'elle n'a plus qu'un souffle de vie. »

On sait que la ville de Marseille assigne l'impératrice Eugénie en reddition d'un pa-

lais impérial donné en 1853 à l'Empereur Napoléon III.

Le *Journal de Marseille* rappelle à cette occasion les délibérations du conseil municipal de Marseille du 12 septembre 1853. M. de Chanterac étant maire de Marseille:

« Le conseil municipal, à l'unanimité et par acclamation, délibère qu'il y a lieu d'offrir, au nom de notre ville, à Sa Majesté l'Empereur, les terrains nécessaires pour l'établissement d'un palais impérial à Marseille. Il prie M. le maire de vouloir bien transmettre cette offre à Sa Majesté avec instante prière de daigner l'accepter. »

Suit une délibération autorisant l'emprunt d'un million affecté aux fins d'acquiescer les terrains nécessaires pour l'établissement d'un palais impérial à Marseille. Ces délibérations avaient été prises en reconnaissance de la cession par l'Etat, à la ville de Marseille, des terrains de la Joliette, du Lazaret et d'Arcenc. De plus, la ville n'a donné à l'Empereur que le terrain nu, et c'est sur les fonds de la cassette impériale que le palais a été édifié. Si la donation pouvait être révoquée, la ville devrait toujours rembourser à l'Impératrice les frais énormes de construction.

La reconnaissance des Marseillais n'ira pas jusque-là, et les radicaux du conseil municipal feraient, bien entendu, le silence sur la cession à leur ville par l'Etat des terrains précisés plus haut.

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Depuis très-longtemps, le conseil municipal et la chambre de commerce du Havre sollicitent des pouvoirs publics la création d'un quatre-vingt-septième département, celui de la « Seine-Maritime », dont leur ville deviendrait naturellement le chef-lieu.

Cette question, qui passionne Rouen et Le Havre, est une de celles auxquelles les habitants de cette dernière ville attachent le plus d'importance et pour laquelle il a été fait les instances les plus vives auprès du Président de la Chambre des députés pendant son séjour.

Le soir même, par la diligence de Mirecourt, elle partit.

Depuis lors, on ne l'avait pas revue à Vittef.

PRÉVENTION

Parmi celles de nos institutions qui méritent le plus de confiance et de respect, il faut citer le jury.

Douze citoyens, sans tache sont désignés par le sort. Ils écoutent, durant des débats où le pour et le contre sont mis en lumière avec une loyale impartialité, l'acte d'accusation, l'interrogatoire du prévenu, les témoins, le réquisitoire, la défense et, dans toute la liberté de leur conscience d'honnêtes gens, ils prononcent.

Pour que ce soit un arrêt de mort, il faut que la culpabilité soit évidente et le crime horrible. Quand c'est un acquittement, il semblerait que tout doive être fini. Pas toujours. La vindicte publique, plus implacable que la loi, s'acharne trop souvent après celui qui vient d'être déclaré innocent, ou plutôt non coupable. Dans certaines de nos provinces, avoir passé devant les assises suffit pour flétrir toute la vie d'un malheureux, pour en faire une sorte de réproché, de paria. C'est contre ce cruel préjugé que nous écrivons ce livre.

J'avais voulu assister au jugement de Michaud. La première chose qui me frappa, en entrant dans la salle, ce fut l'altération de ses traits. Huit mois

6 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

IV  
ARRÊSTATION  
(Suite.)

Madeline seule restait calme. L'interrogatoire lui avait fait pressentir cette épreuve; elle s'y était déjà préparée. Son émotion ne se trahissait que par sa pâleur. Dans ses yeux noirs, pas une larme, mais ce feu sombre qui révèle une courageuse résolution en travail. Elle était de ces femmes qui, loin de se laisser accabler par le malheur, grandissent au contraire à son approche et concentrent toutes leurs forces afin de mieux lutter contre lui.

Pour le moment, il n'y avait qu'à se résigner. Madeline sut le comprendre. Avec autant de raison que de tendresse:

— Jean, dit-elle, obéis. Ton innocence sera reconnue... Pour que ce soit d'une façon éclatante, il faut même que tu passes par la prison, par le

tribunal. Courage donc!... Ne doute pas de la justice et de la bonté de Dieu!

tribunal. Courage donc!... Ne doute pas de la justice et de la bonté de Dieu!

— Oui! oui! balbutia-t-il, effaré, tandis que de grosses larmes ruisselaient sur son visage. On verra bien que c'est une erreur, une fatalité!... Mais être séparé de tout ce que j'aime!... et si loin! pour si longtemps! qui sait! peut-être pour toujours!

— Veux-tu bien te taire! dit encore Madeline, et ne pas avoir des idées pareilles! Quelque chose me dit là que tu nous seras rendu. En attendant, nous allons nous installer à Mirecourt, dans la prison même, si on le veut bien. Si ce n'est pas permis, dans quelque maison voisine... Tu pourras nous apercevoir, ou du moins tu sauras que nous sommes là tout près, priant pour toi, pensant à toi, avec toi par le cœur!

La voiture, en ce moment, s'arrêta devant l'atelier.

C'était la carriole du maire. Une capote et des rideaux de cuir la recouvraient. Comme dernier témoignage de sympathie, il avait voulu éviter au prisonnier l'humiliation de la charrette et les regards de la populace.

Allons, fit le brigadier, il est temps!

En dépit de ses efforts pour rester impassible, ce vieux soldat se laissait gagner de plus en plus par l'émotion. Un de ses gendarmes lui présenta les menottes; mais, vaincu par le geste de protes-

tation, par le regard suppliant de Madeline, il les fit disparaître en lui répondant de façon à n'être entendu que d'elle seule:

— Eh bien! non! Pas cela... mais que je l'emène... c'est la consigne!

Jean Michaud avait vu, entendu. Il se redressa:

— Je suis prêt, dit-il.

Mais Jeannette et Petit-Pierre se ressaisirent de lui. Ils s'accrochaient à ses vêtements, l'entouraient de leurs bras. Lui-même il se pencha vers eux, les embrassant à son tour. De ce groupe s'échappaient des cris de désespoir et des sanglots.

Il fallait en finir.

Madeline, cette fois encore, fut la plus forte. Elle prit les enfants, dégagea le père, et lui jetant au front un dernier baiser:

— Va! dit-elle.

Il s'élança vers la carriole. Le brigadier l'y suivit, et fouetta le cheval qui partit au grand trot.

La cohue, trompée dans son attente et brusquement refoulée des deux côtés de la rue, fit entendre toutes sortes de malédictions, de quolibets et de huées.

A bout de courage, la pauvre Madeline se laissa tomber sur l'escabeau que venait de quitter son mari. Des larmes jaillirent enfin de ses yeux.

— Oh! se prit-elle à sangloter, oh! les méchants! les méchants!

.....



# Chronique militaire.

Depuis le 4<sup>e</sup> octobre, le régiment d'organisation de l'Ecole de Saint-Maixent a été appliqué en ce qui concerne la solde, moins en ce qui regarde toutes les promotions relatives à la tenue. Ainsi, les adjudants, remis sergents, ont perdu leur solde supérieure et leur prime d'entretien, mais n'ont pas reçu les effets que l'Etat doit fournir aux élèves-officiers pendant leur année d'étude. Ces sous-officiers usent, par suite, sans indemnité et au détriment de leurs ressources personnelles, une tenue qu'ils ont payée et qu'ils auraient pu conserver pour le jour où ils recevront le grade de sous-lieutenant. Il y a là une injustice à réparer, et nous la signalons à la sollicitude de M. le général Thibaudin.

En ce moment, la moitié de l'armée active jouit de la liberté de la barbe dont est privé l'autre moitié. On a le droit ou non d'être barbu dans un même régiment, selon qu'on appartient au bataillon employé en Afrique ou à un autre. Jamais l'anomalie n'a paru aussi évidente et l'interdiction de la barbe aussi bizarre. Nous réitérons donc notre demande d'une circulaire accordant cette petite liberté à tout le monde.

Par décret du 28 octobre, M. Loth, chef d'escadron de cavalerie hors cadres, employé dans le service des remontes, est promu au grade de lieutenant-colonel, en remplacement de M. le colonel Droz, commandant la 3<sup>e</sup> circonscription de remontes à Ternes, nommé général de brigade. M. Loth est mis hors cadres pour être affecté au service des remontes.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

La température a subi depuis deux jours un abaissement considérable. Dès hier soir, le thermomètre était descendu à 1 degré au-dessous de zéro. Ce matin, il était à 3 degrés au-dessous.

Une dépêche nous apprend que la neige est tombée avant-hier en abondance à Saint-Etienne.

Cette température ne peut durer, et déjà le bureau météorologique du *New-York Herald* nous informe qu'une tempête d'une énergie dangereuse traverse au nord du 40°. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne, la Norvège et peut-être sur la côte du Nord de la France entre le 30 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre. Du sud-est au nord-ouest, bourrasques.

M. de Contades, officier à l'Ecole de Saumur, n'a pu obtenir la permission d'assister aux obsèques de son parent très-rapproché, le marquis de Maillé.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit à ce sujet : « Nous ne pouvons penser que M. le général de Galliffet, qui est un galant homme, soit pour quelque chose dans le refus de permission qu'on nous signale. »

« Eh quoi ! pour complaire à Martin, on ne pourrait plus, dans l'armée, rendre aux siens les derniers devoirs ? »

« Par quel ordre Martin était-il dans le château de Jalesnes ? »

« Qui a pu inspirer à Martin l'audace de risquer la connaissance de Martin-bâton ? »

« Martin a-t-il menti en disant qu'on lui avait commandé de passer le seuil du château de Jalesnes ? »

« Si Martin a menti, ce que nous voulons croire, quelle confiance inspirerait-il... à d'autres que ceux qui le commandent et le protègent ? »

Dans la séance de samedi, la Chambre des députés a validé, dans l'espace d'un peu plus de deux heures, 369 élections. Sur cette liste, nous trouvons les noms de M<sup>rs</sup> Freppel et de M<sup>rs</sup> Maillé-Bory, de la Rochelle, Laisant, de Baudry d'Asson et de la Basselière.

On porte à 70 le nombre des élections qui doivent être contestées plus ou moins sérieusement, et on cite parmi les élections qui ont été l'objet de protestations celles de M<sup>rs</sup> de Terves et de Soland, en Maine-et-Loire. Il ne reste plus que 495 dossiers à vérifier.

# NOUVELLES D'AFRIQUE.

Tunis, 28 octobre.  
Voici le texte de la proclamation que le Bey a fait afficher hier dans Tunis :

« Il est arrivé à la connaissance de Son Altesse le Bey que certaines personnes ont répandu le bruit de l'arrivée de troupes ottomanes pour assister les rebelles. »

« Ce bruit étant inexact, le gouvernement tunisien se hâte d'annoncer que les troupes turques n'ont été envoyées à Tripoli que pour y maintenir l'ordre, et qu'elles vont retourner incessamment à Constantinople. »

Tunis, 28 octobre.  
Des informations d'un caractère sérieux, et qui arrivent de divers côtés, confirment la mort d'Ali-ben-Amar, le principal chef de l'insurrection tunisienne. Cette mort et la marche simultanée de nos colonnes paraissent avoir jeté un découragement profond parmi les insurgés.

Les autorités militaires françaises ont décidé de se charger de l'entretien des troupes tunisiennes d'Ali-Bey, qui recevront désormais régulièrement les vivres et la solde qui leur ont fait défaut jusqu'ici.

# MOUVEMENTS DE TROUPES.

Le deuxième bataillon du 99<sup>e</sup> de ligne, caserné à Vienne, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour Toulon, où il sera embarqué pour la Tunisie; ce bataillon sera complet: il aura un effectif de 500 hommes.

Le bruit s'est répandu à Nevers qu'un bataillon du 43<sup>e</sup> de ligne avait reçu l'ordre de partir pour la Tunisie. La nouvelle n'était exacte qu'en partie.

Le 43<sup>e</sup> de ligne a en effet reçu l'ordre de préparer les cadres et l'effectif d'un bataillon de 550 hommes destiné à la Tunisie, mais la date du départ n'est pas fixée.

C'est, dit-on, le 4<sup>e</sup> bataillon qui a été désigné. Comme il est extrêmement réduit, le nombre d'hommes nécessaires pour compléter son effectif sera pris dans les autres bataillons du régiment.

L'effectif du 43<sup>e</sup> de ligne est aujourd'hui d'environ 750 hommes. Or, s'il faut en défalquer 250 à 300 envoyés en congé par suite de l'application du système du service de quarante mois, il ne restera guère au régiment, lors du départ du bataillon en voie de formation, que des cadres, et encore seront-ils incomplets.

Nous lisons dans le *Journal du Cher* :

« On annonce que le 4<sup>e</sup> bataillon du 95<sup>e</sup> de ligne a reçu l'ordre de se tenir prêt à rejoindre, au premier avertissement, notre corps expéditionnaire en Tunisie. »

« Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, grâce aux dispositions récemment prises par le général Farre, — qui, comme on sait, envoyé en congé la moitié

sur ses gonds, Madeleine était accourue, plongeant son regard sous la voûte sombre. Elle aperçut Jean; elle voulut s'élaner sur lui.

Mais il y avait là des gardarmes, au nombre desquels le digne brigadier.

— Défense de communiquer ! fit-il, bien qu'à regret. On peut se regarder de loin... voilà tout.

Que d'éloquentes paroles les yeux échangeaient ! L'interrogatoire de Michaud n'eut lieu que pour la forme, afin de changer en mandat de dépôt le mandat d'amener. Jean passait à l'état de prévenu.

Au retour vers la prison, le brigadier ralentit le pas, il avait aperçu de loin Madeleine qui l'attendait.

Elle eut assez d'empire sur elle-même pour adresser à son mari quelques signes d'encouragement, presque un sourire. Et du regard, du geste, elle lui montrait le ciel, ce dernier espoir des malheureux.

Jeannette, tout en larmes, lui envoyait des baisers. Petit-Pierre, courroucé de son impuissance, semblait lui dire :

— Ah ! si j'étais plus grand, je trouverais bien un moyen de te délivrer, mon père !

Il les remerciait, il les caressait des yeux, et tout en branlant la tête d'un air navré, il pleurait.

Enfin, le tréfilé cortège disparut dans la maison d'arrêt. La porte se referma.

(A suivre.)

Le Département de la Seine-Maritime, s'il devait être constitué, n'aurait qu'un seul arrondissement, avec 240,775 habitants. Ce serait, après le Haut-Rhin (Belfort) et la Seine, celui qui aurait le territoire le moins étendu; mais sa population dépasserait, non-seulement celle de Belfort (68,000 habitants), mais encore celle des Hautes-Alpes (419,094 habitants), des Basses-Alpes (436,166 habitants), des Pyrénées-Orientales (497,940 habitants) et des Alpes-Maritimes (203,604 habitants).

Quant au département de la Seine-Inférieure, après que l'arrondissement du Havre en aurait été séparé, il figurerait au 43<sup>e</sup> rang avec une population de 600,000 habitants.

La session des examens pour le volontariat d'un an a été ouverte jeudi à la Sorbonne. Cette première séance n'a pas donné de bons résultats.

Une première série n'a pas eu un seul candidat admis et n'en a eu que deux dont l'un a échoué à l'examen oral. Un seul candidat admis sur 56 !

Le supérieur du petit séminaire arabe de Saint-Laurent d'Olt (Aveyron) vient d'écrire au rédacteur de la *Semaine religieuse* de Perpignan une lettre où nous trouvons le récit du martyre d'un jeune Arabe :

« Un de nos orphelins, Arabe d'origine et baptisé sous le nom de Pierre, n'ayant point les aptitudes nécessaires pour faire ses études, fut placé, il y a quelques mois, dans une famille de colons habitant la province d'Alger, aux environs d'Orléansville. Là, il gardait les troupeaux et se trouvait souvent en contact avec les bergers arabes des tribus environnantes.

« Ce petit Pierre âgé d'environ douze ans, avait été maintes fois sollicité par les bergers infidèles de renoncer à la Religion chrétienne. On lui promettait de le recevoir dans les tribus, de le nourrir, de lui donner de l'argent, de lui faire une position, etc.

« Moi, répondait-il, renoncer à ma Religion pour redevenir musulman, non, jamais ! »

« Alors les bergers, ne gagnant rien par les promesses, eurent recours aux menaces, puis aux coups, mais toujours inutilement.

« Enfin, ils le saisirent un jour et le menacèrent de la mort. Sous les coups, comme sous les couteaux des meurtriers, sa réponse fut la même :

« — Jamais je ne renoncerai à ma Religion. »

« On le somma une dernière fois d'apostasier et, sur son refus, on lui trancha la tête.

« Les détails du martyre de ce cher enfant ne tardèrent pas à être connus des colons chez lesquels il était employé, et spontanément ces braves gens lui firent élever un monument sur lequel ils firent graver ces mots :

*Ici repose le corps de Pierre, martyr de la foi.*

« M<sup>rs</sup> Lavignerie a fait commencer une enquête pour recueillir les actes du martyre de cet enfant. »

de prévention l'avaient vieilli de vingt années. Il ne lui restait plus que des cheveux blancs. Son visage, autrefois si frais, si joyeusement épanoui, était maintenant décharné, décoloré, comme éteint. Par moments on eût dit un fou. Peut-être le serait-il devenu sans le dévouement de Madeleine.

Depuis la première heure de l'épreuve jusqu'à la dernière, elle avait été, elle devait être admirable. On la vit d'abord arriver à Mirecourt et marcher droit à la prison, ses deux enfants à la main. Elle demandait à partager la captivité de son mari. Ce fut un premier espoir déçu :

— Laissez-nous du moins le voir ! supplia-t-elle. Impossible encore. Jean Michaud était au secret. Il y devait rester jusqu'à ce que l'affaire fût complètement instruite.

Malgré ce refus, le lendemain, Madeleine revint au guichet. Qu'espérait-elle ?... Rien. Mais, autant que faire se pouvait, elle s'était rapprochée du prisonnier. Quelqu'un passerait peut-être qui lui accorderait la grâce de s'en rapprocher davantage encore !

La loi veut que tout inculpé d'un crime ou d'un délit soit interrogé dans les vingt-quatre heures qui suivent son arrestation. Le juge d'instruction, trop souffrant encore pour quitter sa demeure, qui du reste était voisine, y manda Jean Michaud. Il allait sortir un instant de la maison d'arrêt.

Au bruit des ferrailles de la lourde porte grinçant



### LES VINS NOUVEAUX.

On écrit de Tours, 24 octobre :

Les vins rouges commencent à circuler, et ceux encore en cave sont l'objet d'une demande soutenue; les prix paraissent fixés de 90 à 140 fr. les 250 litres, selon qualité.

La couleur est belle, il y a dans certains crus un peu de mollesse, et tout le vin récolté un peu hâtivement manque d'alcool. Beaucoup de propriétaires ont fait des deuxièmes cuvées avec l'eau sucrée, tous ne s'en trouveront pas satisfaits; le propriétaire, producteur de vin, n'est pas dans son rôle en produisant de ces succédanés de la vigne; il sera toujours tenu en suspicion par le négociant en gros qui vient chercher chez lui le vin naturel, comme il va chercher dans les fabriques de vins de raisins secs et autres la base bon marché, qui, au moyen d'un peu de vin nature, lui permet de fournir à la classe laborieuse des produits sains et surtout à bas prix. Du reste, plusieurs propriétaires y ont déjà renoncé avec raison.

On écrit de Blois, le 24 octobre :

Les vendanges sont complètement terminées dans notre rayon. La quantité qui est celle d'une petite année moyenne est encore au-dessous des espérances que l'on avait conçues. La qualité bonne, en général, est supérieure dans quelques contrées. Les prix bien tenus depuis le commencement des achats montent sensiblement tous les jours. Ils sont actuellement établis comme suit :

Rouges, Cher, Thézée, Monthou, 114 à 146 fr. 50 c. la pièce de 250 litres nus.  
Cher, Saint-Aignan, Noyers, etc., 108 à 140 fr. 50 c. la pièce 250 litres nus.  
Touraine, Limeray, Cangy, 100 à 105 fr. la pièce 250 litres logés.  
Touraine, Mosnes, Rilly, 96 à 95 fr. la pièce 245 litres logés.  
Onzain, Mesland, etc., 92 à 95 fr. la pièce 228 litres nus.  
Grès noir, 125 à 130 fr. la pièce 228 litres logés.  
Mer, Suèvres, etc., 85 à 90 fr. les 228 litres logés.  
Blancs Sologne, 1<sup>er</sup> choix, 70 à 72 fr. les 228 litres nus.  
Côte des Noëls, 58 à 60 fr. les 220 litres nus.

La vendange à Vouvray est à peine commencée, on espère avoir quantité et qualité, les bons choix se vendront de 120 à 125 fr. la pièce logés. Les ordinaires 100 à 110.

### LA FLECHE.

Mercrèdi dernier, vers 8 heures du soir, le sieur Émile M... soldat de la classe 1880, qui n'a peut-être pas travaillé depuis six mois, entra chez ses parents, rue des Lavallois, à La Flèche, et leur demandait de l'argent, la part, disait-il, qui devait lui revenir de leur héritage. Sur le refus de lui en donner, il jeta sa mère dans la rue et porta des coups à son père; on dit même qu'il avait un couteau à la main lorsque la police intervint.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville. (Journal de La Flèche.)

### POITIERS.

Le sieur Massé, réserviste, arrivé à Poitiers pour faire ses 28 jours le 11 courant, et qui avait été renversé sur le boulevard de la Gare par un chariot dont le cheval s'était emporté, vient de succomber à l'Hôtel-Dieu, où il avait été transporté à la suite de l'accident.

Une épidémie de variolo sévit en ce moment à Bordeaux. Etant donnée la fréquence des communications, on pourrait justement redouter de la voir apparaître à Poitiers, et il serait peut-être utile, sinon urgent, que les autorités de cette ville prissent des mesures en conséquence. Le préfet de la Gironde vient de prescrire à ses administrés les mesures recommandées en 1870 par le conseil central d'hygiène pour atténuer les dangers de la variolo.

### LE MANS.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

« La police a mis hier en état d'arrestation un gamin de quatorze ans, qui paraît avoir d'heureuses dispositions. »

» D'après les différentes plaintes déposées contre lui, il est prévenu :

- 1<sup>o</sup> De violences sur la personne de sa mère qui est alitée et très-gravement malade ;
- 2<sup>o</sup> De voies de fait envers sa sœur aînée ;
- 3<sup>o</sup> De coups sur la personne de son patron, qu'il a essayé, en outre, de frapper avec un couteau ;
- 4<sup>o</sup> De vols commis chez différentes personnes ;
- 5<sup>o</sup> De sévices graves sur la personne d'un enfant de cinq ans auquel il a d'abord fait subir le supplice du pal, et qu'il a ensuite essayé de traiter, comme Fulbert traita, dit-on, Abellard.

» Aimable chenapan ! »

### RENNES.

On annonce de Rennes que le colonel Geynet, commandant le 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie en garnison dans cette ville, vient de gagner un lot de 100,000 fr. à un tirage d'obligations d'une société financière.

Le même colonel a été promu, le même jour, commandeur de la Légion-d'Honneur.

On écrit de Rennes, le 28 octobre :

« Toujours les accidents de chasse. Le maire de Courcé était entré, pour se reposer, dans une auberge d'Averton ; il avait demandé un pichet de cidre et posé son fusil négligemment, à côté de lui.  
» Soudain les deux coups partirent, et la double charge vint frapper au bas-ventre la maîtresse de la maison.  
» Une heure après, la malheureuse aubergiste succombait aux suites de sa blessure. »

Le pèlerinage annuel de Saumur au tombeau de saint Martin, à Tours, aura lieu le jeudi 17 novembre.

Départ à 8 h. 45 du matin par train spécial ; retour à Saumur le soir, vers 6 h. 30, de manière à faciliter ce pieux voyage aux pèlerins qui habitent dans le voisinage des lignes d'Angers et de Montreuil.

Les prix, aller et retour, sont de 4 fr. 35 en 3<sup>e</sup> classe, et de 6 fr. en 2<sup>e</sup>.

On est prié de s'adresser, le plus promptement possible, à MM. les curés, qui voudront bien faire parvenir au presbytère de Nantilly, à Saumur, les noms des pèlerins avant le jeudi 10 novembre, dernier délai accordé par la Compagnie d'Orléans.

### Publications de mariage.

Louis Fruslon, propriétaire, de Beaufort, et Éliane-Céline Percher, sans profession, de Saumur.  
Ernest Manceau, négociant, de Saumur, et Angélique-Désirée Roy, institutrice, de Mauzé (Deux-Sèvres).

Constant-Anatole Lallouet, représentant de commerce, de Saumur, et Joséphine-Olympe Ori, employée de commerce, de Tours.

Alfred Autellet, coiffeur, de Tours, et Marie-Louise Pomian, lingère, de Saumur.

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

Aujourd'hui LUNDI 31 octobre 1881.

LES DEUX ORPHELINES, grand drame en 5 actes, de M. Dennery.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

### NOUVELLES MUSICALES.

On prête à M. Roubaud, directeur des théâtres d'Angers, l'intention de monter Jean de Nivelle, le charmant opéra de Delibes, joué l'hiver dernier à Nantes avec un grand succès. Il faut espérer que cet ouvrage sera bien accueilli du public angevin et que son empressement à aller entendre encouragera la direction à donner d'autres nouveautés.

Au théâtre de Nantes, dimanche dernier, le directeur, M. Lafon, donnait le Barbier de Séville. M. Pellin a été splendide dans son rôle d'Almaviva qu'il a chanté avec une rare perfection. Il nous fera oublier d'autant plus facilement M. Séran, dit l'Album Breton, qu'à ses qualités d'excellent artiste, il joint un physique agréable dont n'était pas doué son prédécesseur.

On se rappelle que M. Pellin faisait partie de l'une des dernières troupes de M. Chevanne.

On écrit de Londres à l'Union, de Paris :

« J'ai à vous annoncer l'apparition d'un grand musicien, compositeur et pianiste qui sera avant peu connu dans l'Europe entière et dont je suis heureux de vous signaler le nom dès aujourd'hui. »

Il s'agit de M. Eugène d'Albert, fils de M. Charles d'Albert, Français établi en Angleterre depuis de longues années et qui s'est fait avantageusement connaître par de gracieuses compositions de musique de danse. Son fils a embrassé un genre tout différent. Il a étudié les grands maîtres, Beethoven, Schumann, Wagner, et s'est pénétré de leur science, sans rien perdre de son originalité. Pour son coup d'essai, ce jeune homme de dix-neuf ans a exécuté dimanche un concerto de sa composition pour piano avec accompagnement d'orchestre que Saint-Saëns signerait des deux mains et qu'il n'aurait pas mieux joué. Il suffira, pour donner une idée du mérite de ce morceau, de dire qu'il a été exécuté dans un concert que Richter, le célèbre chef d'orchestre de Vienne, avait organisé et dans lequel il n'admettait que des chefs-d'œuvre : les trois autres morceaux qui formaient le programme étaient l'entracte des *Maîtres chanteurs*, de Wagner ; un fragment du *Songe d'une nuit d'été*, de Berlioz ; et ce sublime poème lyrique qu'on appelle la *Symphonie avec chœurs*, de Beethoven. Au milieu de ces admirables productions, le concerto de M. d'Albert n'était pas déplacé. En présence de cette connaissance approfondie des secrets de l'orchestration, on est tenté de dire au virtuose comme Condé à Villars, à la bataille de Sénef : « Jeune homme, en avez-vous tant appris ? » L'auditoire enthousiasmé a applaudi M. d'Albert à tout rompre. Cinq fois il a été rappelé, et j'ai cru un instant que la salle allait craquer. J'ai voulu que ma lettre portât l'écho de ces applaudissements dans la patrie du père du jeune artiste. »

### Faits divers.

La Patrie annonce qu'un duel a eu lieu, mercredi, entre deux élèves de l'École Saint-Cyr, sortis cette année avec l'épaulette de sous-lieutenant. L'un des adversaires, M. Baudat, fils du commissaire de police de Versailles, a eu la main traversée.

Notre confrère croit savoir que la rencontre a été décidée à la suite d'une altercation où il avait été fait allusion aux fonctions du père de M. Baudat, à propos de l'expulsion des Jésuites et des Capucins de Versailles.

Il vient de mourir à Troyes un homme qui eût fait une rude concurrence au gros roi Guillaume d'Angleterre, dont le roi de France disait :

« Quand donc ce gros homme accouchera-t-il ? »

Le Progrès, de Troyes, dit que M. B... âgé de 43 ans, ne pesait pas moins de 240 kilogrammes.

Pour le sortir de chez lui, on dut élargir l'ouverture de la porte ; pour le transporter on le hissa sur un camion.

Enfin, pour le descendre dans la tombe, les fossoyeurs durent avoir recours à un pied de chèvre et à des mouffes.

Un cas curieux de longévité. — On parle souvent de centenaires imaginaires; nous sommes heureux de signaler un cas curieux de longévité que tout le monde est à même de constater. Il a 763 ans... mais c'est un arbre. C'est une des curiosités de la Lorraine annexée que ce tilleul, mesurant 10 mètres de circonférence au pied et 6 mètres à hauteur d'homme.

Le feuillage ombrage un espace de 100 mètres de tour environ.

Ce tilleul, qui a été planté par les Prémontés de Salival, en 1152, verdoie à Saint-Livier, près de Château-Salins.

### CONSEILS ET RECETTES.

Rhume. — Le rhume simple, sans fièvre ni oppression, ni points de côté, se guérit radicalement par le moyen suivant : 3 cuillerées de bonne eau-de-vie, autant de sirop de capillaire dans une grande tasse

de lait ou de tisane de fleurs de violettes; boire dans son lit et prendre toutes les précautions pour ne pas arrêter la transpiration; recommencer le lendemain; et le surlendemain, si le rhume n'est pas guéri, c'est que vous avez une irritation de poitrine, et alors il faut avoir recours aux pectoraux.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 30 octobre 1881.

Versements de 90 déposants (14 nouveaux), 10,889 fr. » c.  
Remboursements, 26,202 fr. 92 c.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

M<sup>me</sup> YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M<sup>me</sup> KERNIS, et désignée par elle à M<sup>me</sup> la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M<sup>me</sup> YVARD, montée du Fort, n° 12, ou à la Retraite.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide, en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse, prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Plushow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYGLER, instituteur à Eynançac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compagnon, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles; à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à BESNON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (718).

P. GODÉ, propriétaire-gérant.



# AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, n° 6, Saumur - MEXME FRÈRES - Rue Saint-Jean, n° 6, Saumur

MARDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1881

# EXPOSITION

## DES NOUVEAUTÉS PARUES

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A EMPRUNTER, à rente viagère, une somme de 3,000 francs, en première hypothèque, sur des immeubles ruraux importants.

S'adresser audit notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 7.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

**DEUX JOLIES MAISONS**

Avec servitudes et jardins.

Au Pont-Fouchard.

Ces maisons sont propres au commerce.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 14, joignant M<sup>e</sup> Beaurepaire.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à MM. BRILLATZ et SARGET.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,

**Propriété**

**GRANGE - COURONNE**

A dix minutes de la gare d'Orléans,

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

**A VENDRE**

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot,

Composée de MAISON DE MAÎTRE, clos de vigne bien affrui, beau jardin, vastes servitudes.

S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

**A VENDRE**

UNE JUMENT BAI, pur sang, de cinq ans.

Voir origine chez M. RAINBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

**J.-A. FRESCO**

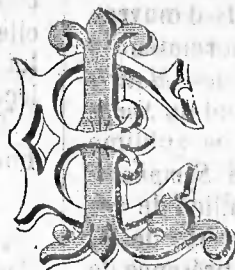
Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnoul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

AU PRINTEMPS SAUMUR

**PRINTEMPS-SOUVENIR**



COMPTOIR DES VÊTEMENTS D'ENFANTS

Loterie des Bébés.

Pendant tout le cours de la présente Saison d'Hiver, et afin que notre Jeune Clientèle conserve le souvenir de l'organisation du Comptoir des Vêtements d'Enfants, il sera remis par notre Caisse à toutes les petites Demoiselles qui en feront la demande, un Ticket leur donnant droit de participation à la Tombola d'une Poupée de GRANDEUR EXCEPTIONNELLE et d'une GRANDE ÉLÉGANCE, qui sera tirée

Fin Décembre prochain.

**A VENDRE**

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers en chêne. S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

**NOUVEAU DICTIONNAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS ET FRANÇAIS-ANGLAIS**, par E.-C. CLIFTON et ADRIEN GRIMAUD. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages à trois colonnes; brochés, 26 fr.; reliés, 25 fr. — Librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est, sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existe aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre, et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges. »

Aux mots de la langue littéraire; y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage, les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. Des remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des prépositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un très-beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicité de son prix.

**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diarrhée tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogram, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLIERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

**LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES**

Sont complètement guéris par la

**Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison.**

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

**FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN CHÊNE SCULPTÉ**  
SPECIALITÉ DE SALLE A MANGER  
Exécution sur plans et croquis.

**H. HARDY**

A la Levée-Neuve (Croix-Verte),

**SAUMUR**

On demande un apprenti.

**INHALATEUR CIGARE B<sup>te</sup> S.G.D.G.**  
DE MAGNES-LAHENS  
pour l'aspiration des vapeurs de  
**GOUDRON**

Seul mode pratique et rationnel. Spécialement recommandé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

**DÉTAIL**  
dans les principales Pharmacies

Très efficace contre les Oppressions, Enrouements, Asthme, Laryngites chroniques, etc. Excellent préservatif en temps d'épidémie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger. Indispensable aux Chanteurs, Orateurs, Avocats.

On y trouve le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Camphre.

**PRIX DE L'ÉTOILE BÉNÉVOLENT GOUDRON CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50**

**GOUDRON MAGNES-LAHENS**  
POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Peut servir à l'aspiration dans l'eau ou tout autre liquide; une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

**PRIX DE LA BOÎTE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOÎTE, 1,50**

L'Inventeur **MAGNES-LAHENS** Pharmacie de 1<sup>re</sup> classe **TOULOUSE** (H. G.)  
envoi FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1879; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

**MALADIES DE LA PEAU**

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

**Pommade FONTAINE**

LE POT: 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris: MM. Delzenné, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

**GRAINE DE LIN TARIN**

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Exiger les boîtes en fer-blanc UNE COUVERTE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte: 1 fr. 30 c.

**Salsepareille FONTAINE**

LE FLACON: 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle: de une à deux cuillerées à thé par le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. BRNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

Saumur, imprimerie de P. GODET.